

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la prolongation des mesures compensatoires à l'augmentation des tarifs suite à l'introduction de la communauté tarifaire Mobilis.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de votre séance du 24 juin 2010, vous avez accepté le préavis PR10.21PR concernant le nouveau concept de transports pour l'agglomération yverdonnoise à l'horizon 2020 (...) et l'adoption de mesures compensatoires à l'augmentation des tarifs, suite à l'introduction de la communauté tarifaire Mobilis. Subséquemment, lors de votre séance du 3 février 2011, Monsieur le Conseiller Pierre Dessemontet a déposé une motion demandant un subventionnement plus durable des abonnements destinés aux « seniors » de la communauté tarifaire Mobilis.

La thématique

L'adhésion à la communauté tarifaire Mobilis a eu pour conséquence une augmentation du prix des courses et des abonnements. L'effet est particulièrement sensible pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS. Afin d'atténuer les conséquences de cette augmentation, et pour permettre à cette catégorie de la population de continuer à se déplacer de manière régulière, vous avez accepté les mesures compensatoires que vous proposait la Municipalité sur une période de 3 ans, qui consistent à abaisser le prix des abonnements mensuels des « seniors » de manière dégressive à raison de frs 15.00 en 2011, de frs 10.00 en 2012 et de frs 5.00 en 2013 et celui des abonnements annuels, à raison de frs 150.00 en 2011, frs 100.00 en 2012 et frs 50.00 en 2013. Pour mémoire, le tableau ci-dessous met en évidence les effets financiers des mesures transitoires acceptées :

Mesures transitoires pour un abonnement mensuel			
	2011	2012	2013
Abonnement mensuel au prix de Fr.59.00 en 2011 sans subvention	Subvention de Fr.15.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr. 44.00)	Subvention de Fr. 10.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr. 49.00)	Subvention de Fr. 5.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr. 54.00)
Coût de la mesure	frs 52'500.00	frs 35'000.00	frs 17'500.00
Mesures transitoires pour un abonnement annuel			
	2011	2012	2013
Abonnement annuel au prix de Fr.590.00 en 2011, sans subvention	Subvention de Fr.150.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr.440.00)	Subvention de Fr.100.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr. 490.00)	Subvention de Fr.50.00 par abonnement souscrit (prix ramené à Fr.540.00)
Coût de la mesure	Fr. 21'000.00	Fr. 14'000.00	Fr. 7'000.00

Dans la motion précitée, Monsieur le Conseiller Dessemontet attire l'attention de la Municipalité sur le cumul de la nouvelle taxe au sac introduite au 1^{er} juillet 2011 et de la nouvelle tarification de la communauté Mobilis entrée en vigueur à fin 2010. Il invite la Municipalité à maintenir le coût de l'abonnement mensuel « senior » des transports publics, subvention communale comprise, au niveau de 2011, jusqu'et y compris en 2013, et à rendre compte au Conseil communal de l'utilité de cette mesure en 2013, afin que ce dernier puisse ensuite décider du maintien ou non d'une telle mesure pour les années suivantes.

La proposition

La Municipalité vous informe que, pour 2012, elle continuera à verser, aux personnes au bénéfice d'une rente AVS qui souscriront un abonnement mensuel ou annuel de la communauté tarifaire Mobilis, les mêmes subventions que celles versées en 2011, soit Fr. 15.00 pour un abonnement mensuel et Fr. 150.00 pour un abonnement annuel. Elle vous soumettra ultérieurement un préavis pour répondre à la motion précitée.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

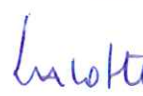
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste